

ORANGE

Le feuillet rapide et solidaire de la section d'Eure-et-Loir



SANGUINE !

La boîte à lettre fonctionnelle ► snui.eure-et-loir@dgi.finances.gouv.fr

Le site de votre section ► [en cours de travaux](#)



2011 - Une année de réflexion, de propositions et d'actions ...

Cher(e)s collègues, cher(e)s adhérent(e)s,

Après une période de fin d'année coïncée entre le bilan de deux années d'action (2009 – 2010), dont la dernière avec le résultat que l'on sait quant à nos retraites (voir notre article en fin de document sur les retraites), et la reprise fiévreuse du boulot, des objectifs, etc., le tout avec de juteux prélèvements pour faits de grève histoire de bien préparer les fêtes, nous profitons du début de cette nouvelle année, plutôt « atone » chez nos confédérations syndicales « classiques », pour redémarrer notre « ORANGE SANGUINE ! », dont nous n'avions plus sorti un exemplaire digne de ce nom depuis fort longtemps.

La section d'Eure-et-Loir de l'Union SNUI – SUD TRESOR SOLIDAIRES vous présente ses vœux de bonheur et de bonne santé pour vous ainsi qu'à tous celles et ceux qui vous sont chers, sans oublier également ses vœux de justice et de solidarité. Ces vœux ont d'autant plus de sens dans une société que le pouvoir politique cherche à rendre toujours moins solidaire ou dans une administration fiscale et comptable dont les missions sont massacrées par des suppressions d'emplois massives et aux réformes de structures malheureusement encore portées par des dirigeants opportunistes. Ainsi, nos dirigeants ne craignent pas de surindier le « sommet » au détriment de celles et ceux qui « font » le service public à l'usager, au quotidien.

Ce sont malheureusement celles et ceux sur lequel(les) ils savent compter pour la réalisation de plus en plus périlleuse des missions fondamentales de nos services, qui n'ont eu, pour solde de tout compte, qu'une « primette » de

120 € et un abondement mensuel d'à peu près 30 €, alors qu'au même moment les cadres supérieurs et les échelons de commandement se voyaient récompensés sans commune mesure.

Ceci éloigne davantage les encadrants de leurs agents, le tout en insistant sur l'aspect « managérial », alors que le besoin des agents, d'autant plus en période de réformes de structures et de profonds changements législatifs notamment, se porterait bien volontiers sur l'aspect « technicien », « référent », « animateur » des chefs de services, eux-mêmes noyés dans les courriels, sollicitations et courses d'indicateurs chères à nos Directions !

Par exemple, pourquoi la Direction Générale, au lieu d'empiler les échelons hiérarchiques, dont le mille-feuilles s'est particulièrement étoffé depuis l'arrivée des DLU issues de la fusion, n'a pas davantage orienté ses efforts vers le grade d'IDEP Expert très peu usité dans les faits ? Voilà une piste de réflexion, sans oublier la piste essentielle qui doit demeurer : **LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS C, B et A** de premier niveau, et ... **UN MORATOIRE SUR LES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !**

Les conséquences, nous les vivons jour après jour : surcharge de travail, des tonnes de notes à ingurgiter, les délais à respecter, des indicateurs qui sont au plus mal, stress, fatigue, pression et, d'ici quelques semaines, une magnifique note pivot pour nombre d'entre nous ! Et surtout, l'atonie de la fiche de paie, à laquelle s'ajoutent des places au concours en nombre plus qu'insuffisant.

Ces conditions de travail ne sont pas acceptables ! Nous les combattons donc ensemble, à vos côtés, au plan national comme au plan local.



Jeudi 13 janvier 2011 : CTPD portant, notamment, sur les suppressions d'emplois ... comme de bien entendu !

Les suppressions d'emplois ...

C'est à 14 h 30, ce jour là, que sera proposée au vote des représentants du personnel, **la suppression de 14 emplois C, 3 emplois B**, la création de 2 emplois B et 3 emplois A pour la filière fiscale, la suppression de 5 emplois B ou C (?) et 1 emploi A pour la filière comptabilité publique (+ 1 emploi C pour le transfert de la CFE au bénéfice de la filière fiscale).

Les organisations syndicales et les chefs de services sont en possession des documents préparatoires au CTPD et nous venons de communiquer auprès de nos correspondants le détail des structures touchées par les suppressions d'emplois. En attendant, sachez que seuls les cadres B et A de la filière fiscale sont obligés de rédiger immédiatement une demande de mutation au mouvement général pour faire valider les garanties de gestion auxquelles ils peuvent prétendre (date buttoir le 14/01/2011 avec extension au 11/02 pour les cas de perte de poste). Concernant les cadres C, le bénéfice de la résidence reste acquis ; en mai, lors du mouvement local, les garanties propres au service seront à valider.

Quand on voit la panade dans laquelle les méthodes de management et la sacro-sainte « efficacité » ont plongé les IFU, entre autres, notre demande de moratoire sur les suppressions d'emploi est tout sauf une utopie !

Conclusion :



La formation ...

Droit individuel ou question de bon sens ?

Il semble malheureusement nécessaire de rappeler que la formation professionnelle reste un droit non négociable à la DGFIP ! L'accès aux formations professionnelles doit bien entendu être suivi d'une mise en application dans un délai raisonnable dans le service d'affectation. Une formation professionnelle adaptée permet d'apporter de bonnes conditions de travail à l'agent et, aussi, un travail plus accompli au bénéfice du service.

Un refus de formation doit être motivé par le chef de service.

Ces pratiques d'un autre âge, identifiées sur notre département, doivent nous être signalées très rapidement.

C'est ce qui est arrivé sur un service du département où le droit à formation n'a pas été reconnu par un encadrant.

A ce titre, il va sans dire qu'il ne devrait plus appartenir à un quelconque chef de service d'apporter un jugement de valeur sur la qualité professionnelle d'agents lorsque des stages ont été refusés. C'est pourtant ce qui a pu se pratiquer sur ce département. Vigilance !

Et « l'e-formation », t'en veux ... ?

Voici le message reçu du service local de la formation professionnelle par de nombreux agents inscrits à une ... « e - formation » (il fallait des noms) ...

« Le CNFP de Nevers propose à compter du 15 novembre prochain une nouvelle formation à distance OPALE.

Le parcours de formation pour lequel vous étiez inscrit (e) du 1er mars au 9 avril 2010 n'ayant pas été terminé, vous avez la possibilité de solliciter une nouvelle inscription.

Merci de bien vouloir contacter Mme X pour qu'elle vous candidate dans Flore.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Très cordialement, »

Et voici la réponse :
Un seul mot sur cette formation à distance : nulle !

Il s'agit d'une succession de petites vidéos et d'un questionnaire évaluant les acquis après chaque vidéo. Les scénettes traînent en longueur, surtout quand les piles de documents à traiter posées sur ton bureau ne cessent de grossir ...

Petite coquetterie locale (?), **nos ordinateurs ne sont pas équipés de carte son** ! Que flûte, c'est ballot ! Heureusement, les vidéos sont sous-titrées (*en français*) mais nos concepteurs de cette formation à distance ont-ils connaissance du quotidien d'un IFU ? Téléphone, discussions (professionnelles) entre collègues - 8 par bureau - sollicitations des services extérieurs, etc..., comment se concentrer dans ces conditions ? J'avoue avoir renoncé après 2 ou 3 séances de 30 ou 40 mn.

A l'ancienne, cher(e) collègue, je te le dis, à l'ancienne !

Rien ne peut remplacer une bonne vieille plaquette papier à laquelle se référer au moment opportun ! Une bonne vieille plaquette et le rapatriement dans les services des acteurs, du metteur en scène, du réalisateur, des conseillers techniques, du chef des lumières, du responsable des décors, et du comité d'autosatisfaction !

Je n'en dirais pas plus mais tu peux utiliser ce témoignage (si quelqu'un est prêt à entendre un discours différent) pour tenter de ramener à la dure réalité des services des agents qui ont sans doute essayé d'apporter une aide à d'autres agents.



Les retraites ... rétrospective : Action !

Comme nombre d'entre vous, nous n'échappons pas toujours à la tentation du sentiment d'amertume au sortir un combat difficile contre les nouvelles mesures de démantèlement des régimes de retraites par répartition. La décision de quelques organisations syndicales d'abandonner le combat en se saisissant d'une offre de discussions sur l'emploi des seniors formulée par la représentante du MEDEF a mis fin à une intersyndicale combative. Les suites sont depuis connues :

- une loi votée dans l'urgence qui représente une véritable régression sociale,
- un MEDEF, fidèle à lui-même, qui propose des discussions sur une période de 2 ans basées sur la refonte du contrat de travail et qui refuse d'aborder l'emploi des seniors !

Conclusion : certains responsables syndicaux ont confondu combat de pouvoir et défense des salariés. C'est leur responsabilité ! Ca n'est pas celle de SOLIDAIRES en tout cas !

Pour notre part, nous sommes confortés dans notre combat et convaincus qu'une négociation ne peut s'engager qu'avec la volonté des 2 parties ; cela n'a jamais été le cas. Il nous appartient en tant que citoyen d'imposer un autre modèle de société... et surtout, ne pas y renoncer !



RIONS UN PEU !

Les médias (tous indépendants, cela va de soi) s'interrogent sur les résultats d'un sondage qui place le peuple français parmi les plus pessimistes... C'est vrai, quoi, l'augmentation de l'essence, du gaz, des mutuelles, des assurances, des transports, des loyers, de la cantine des enfants, des impôts locaux, etc... sans augmentation de salaires... et pendant ce temps là, ces commis de l'Etat qui utilisent allègrement leur passage dans les cabinets ministériels de notre République pour se réserver un parachutage dans des organismes ou agences d'Etat sans passer devant la moindre commission déontologique, ces élus de la République qui cumulent les indemnités (pardon, les mandats), ou encore cette haute hiérarchie, qui, grisée par les résultats de PVFI vous présente leur dernier BB : le référentiel Marianne (5 magnifiques indicateurs en plus),... ça n'a pas comme un air de fête, tout ça ?

Et si on passait de la fête du boudin à la foire aux calottes ?



Gestion des agents ... mutations !

N'oubliez pas ⇒ cher(e)s collègues, cher(e)s adhérent(e)s, peut-être même futur(e)s adhérent(e)s de notre Union SNUI-SUD TRESOR, **que vous travaillez en filière Gestion Publique, ou en Filière Fiscale, n'hésitez pas à contacter vos correspondants gestion à l'occasion des mutations :**

Filière fiscale : Christophe ARNOUX (02.37.18.70.51) – Noël THEUILLON (02.37.18.70.68)

Filière gestion publique : Eric SION (02.37.20.72.39) – Adeline FORTIN (02.37.23.61.04)



DATE BUTOIR DES DEMANDES SOUS AGORA (filiale fiscale) : vendredi 14 janvier 2011